

Pour une société juste : ici et maintenant

Il ne peut y avoir que deux justifications pour les actions d'une société : la justice, comme principe, et le bonheur collectif, comme but. L'austérité, pas plus qu'une prospérité hypothétique, ne peut représenter un projet de société.

Yves Jalbert

Professeur de philosophie au Cégep Gérard-Genin et président du SPCGG

Nul ne choisit sa naissance et pourtant nous savons, grâce à la sociologie, à la psychologie, à la criminologie, à la neurologie... que la pauvreté ou la maladie, notamment, ont une influence marquante sur la vie des individus. Nous savons qu'il est extrêmement difficile, et souvent impossible, de se libérer de ces déterminismes. Nous savons qu'il est question ici de chance et de hasard. C'est pourquoi les individus ne sauraient être tenus pleinement responsables de leur sort.

Ainsi, le devoir moral des gouvernants est de mettre en place des mesures pour pallier ces formes « d'injustice » des naissances, de mettre tout en œuvre pour diminuer les effets néfastes du hasard.

C'est la raison pour laquelle les gouvernants ont la responsabilité morale d'offrir des services gratuits et équivalents à tous les citoyens. C'est aussi la raison pour laquelle l'éducation de base doit être publique, gratuite, et la même pour toutes et tous.

Il n'y a pas d'individus hors société

Il en va de la responsabilité de la société de s'assurer que chaque citoyen qui la forme vive dans des conditions qui permettent son épanouissement. Et comme tout individu est redevable de ce qu'il est et de ce qu'il a à la totalité de la société qui a rendu possible son existence, il est responsable envers cette société et envers ses citoyens.

C'est une insulte de nommer les citoyens « contribuables » et de les traiter comme tel. C'est une pire insulte de les nommer « payeurs de taxes ». C'est une réduction de leur dignité à celle d'une machine à sous. C'est aussi une insulte de traiter les usagers des institutions publiques comme des clients. Ce sont leurs institutions. Les citoyens ne s'engagent pas avec elles dans une relation d'affaires.

Un client est une personne dont je tente d'obtenir le plus en donnant le moins. Le but de toute entreprise marchande est de tirer le maximum du client en lui faisant accepter l'idée que c'est « dans son intérêt ». Une institution publique ne peut avoir cette ambition.

La loi du marché est la loi de la jungle. Le postulat au cœur de la loi du marché, c'est-à-dire la compétition tous azimuts, est que si l'État se retire et laisse faire le marché, un ordre spontané se mettra en place, une organisation dont l'auteur serait la main invisible. Toutefois, cette main est partout visible : c'est la main du pouvoir et de la domination ; c'est la main de l'injustice. La nature, toute spontanée qu'elle soit, est « injuste ». C'est pourquoi la justice nécessite l'intervention humaine.

La justice : un accomplissement humain

Les citoyens, quoiqu'égaux en droit, ne sont pas égaux en fait. La société doit pallier cet état de fait dans la mesure du possible. C'est le devoir des citoyens et de la société de contribuer à une répartition juste des richesses. Il serait intéressant



■ 26 février 2015, Gérard-Genin refuse l'austérité !

d'écrire l'histoire de toutes ces promesses d'un avenir meilleur faites aux êtres humains par leurs dirigeants. On promet trop souvent que, si on se sacrifie aujourd'hui ou, pire encore, si on sacrifie les autres aujourd'hui, l'avenir sera radieux. Le projet de société des gouvernements actuels, projet qui demeure obscur, exige le sacrifice des pauvres, des démunis, des sans-voix, au nom d'un avenir toujours incertain et, de plus, indéfini. À la suite de ces années d'austérité, on nous promet la prospérité. Mais la prospérité de qui et pour quoi ?

C'est à nous de choisir la société que nous voulons : une société juste, ici et maintenant.

Une version complète de ce texte est disponible à l'adresse suivante : www.petitions24.net/justice_ici_et_maintenant



La formation générale : un horizon commun à partager

Alexandre Cloutier

Professeur de philosophie au Collège de Bois-de-Boulogne et membre de l'exécutif du SEECB

Le 21 janvier dernier, les professeur-e-s de la formation générale du Collège de Bois-de-Boulogne se sont réunis pour discuter en assemblée générale informelle du rapport relatif au chantier sur l'offre de formation collégiale, communément appelé rapport Demers. La même journée, en sous-comité d'environ huit personnes, ils ont rédigé un court manifeste qui résume les grandes orientations qui avaient été relevées plus tôt.



Le mois de février a été consacré à la diffusion de la position au sein des départements concernés. Ces derniers ont été amenés à adopter le document par voie de résolution départementale. Lorsque ce cycle de consultation fut complété, le document fut présenté au directeur des études de notre établissement. Malgré quelques réserves quant à la stratégie adoptée, ce dernier s'est engagé à défendre notre position au sein de la Fédération des cégeps. Cette position a finalement été adoptée lors de l'Assemblée générale du SEECB le 15 avril et est maintenant partagée avec l'ensemble des syndicats de la FEC-CSQ.



Nous, les professeures et professeurs de la formation générale du Collège de Bois-de-Boulogne, rappelons notre attachement aux aptitudes et attitudes transmises par la formation générale et décrites dans le profil de sortie élaboré par le comité de la Formation générale du Collège BdB. Nous jugeons que ces acquis, puisqu'ils sont atemporels et universels, permettent l'épanouissement de l'être humain dans son esprit, son corps et sa langue. De plus, nous croyons que le fonds culturel commun transmis par la formation générale dans sa forme actuelle, loin d'être démodé, permet à nos étudiantes et nos étudiants de dégager un horizon de sens, condition sine qua non à la compréhension de soi et à une compréhension mutuelle des citoyens dans une société en constante transformation. Puisque nous, qui nous trouvons au cœur de la société et du processus éducatif, jugeons que la formation générale, dans sa forme actuelle, ne transmet qu'un minimum vital, nous demandons plutôt l'ajout de deux nouveaux cours complémentaires en appui de la formation générale de base. Ou alors, à défaut de pouvoir lui donner une plus grande place, nous revendiquons le maintien de la formation

obligatoire telle quelle et suggérons plutôt que le MELS envisage d'offrir une plus grande diversité de cours lors du cheminement secondaire.

De surcroît, nous exprimons nos craintes quant à l'approche client et comptable que semble préconiser le rapport Demers afin de régler les problèmes identifiés, notamment le soi-disant déphasage quant aux réalités de notre société et la nécessité d'améliorer coûte que coûte les taux de réussite.

Nous n'avons rien trouvé dans ce rapport qui prouve de manière probante que les langues, les chefs-d'œuvre de la philosophie et de la littérature, et l'éducation physique seraient déphasés de quelque manière que ce soit. Notre pratique quotidienne nous conduit plutôt à reconnaître combien la formation générale est non seulement pertinente, mais absolument en phase avec ce qu'il y a de plus brûlant dans l'actualité.

Nous croyons aussi qu'une formation générale « à la carte » aurait pour effet non seulement de niveler la formation collégiale vers le bas, puisque les rapports entre les cours perdraient nécessairement de leur consistance, mais surtout de laisser les étudiantes et étudiants sans les repères dont

ils ont vraiment besoin pour s'adapter à la réalité et s'y faire une place enviable pour le bien de tout un chacun. C'est pourquoi nous nous inquiétons, au surplus, de la prolifération des dérogations qui viendraient court-circuiter cette formation de base.

Finalement, loin de simplifier la vie aux administrations, ce virage risque plutôt de mener à une compétition entre les départements qui risque d'envenimer les relations de travail, à une incohérence du réseau et à un cauchemar bureaucratique comme en font foi d'ailleurs déjà certaines expériences¹.

1. À titre d'exemple, le Cégep de St-Laurent (qui propose une formation générale) et le Collège Vanier (qui offre l'approche humanités) ont tenté l'expérience d'un programme d'échange. Or, des étudiants du Collège Vanier en fin de programme se sont vu refuser l'accès au cours d'éthique et politique puisqu'ils n'avaient pas un niveau académique suffisant pour le suivre. De plus, le réseau collégial québécois étant plus étendu que le réseau universitaire, la reconnaissance des acquis risque de devenir un véritable casse-tête si l'on applique la formule humanités, telle que suggérée dans le rapport Demers, à la formation générale.